

Image not found or type unknown



CC66 et auto-entrepreneur.

Par **diane50**, le **28/12/2020 à 16:58**

Bonjour,rnrnJ'ai un CDI en CC66. Puis-je, en même temps, être auto entrepreneur ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **30/12/2020 à 09:12**

BonjourrnrnOn peut très facilement être auto-entrepreneur lorsqu'on travaille, si, justement la CC ne vous l'interdit pas et selon le domaine d'activité.rnQuelle métier voulez vous exercer ?

Par **BrunoDeprais**, le **03/01/2021 à 18:17**

Bonjour,rnrnPour s'inscrire en micro entreprise, il y a plusieurs conditions, comme avoir l'autorisation écrite de son employeur, et ne pas être en concurrence avec lui.